

Amérique latine

Argentine
Bolivie (État plurinational de)
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
El Salvador
Équateur
Guatemala
Honduras
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
Uruguay
Venezuela (République bolivarienne du)

En Colombie, les collaborateurs du HCR se rendent en bateau pour visiter le groupe indigène des Tulés qui n'a pu regagner ses terres que récemment mais risque d'être déplacé à nouveau.

| Environnement opérationnel |

Les pays d'Amérique latine accueillent plus de 400 000 réfugiés, demandeurs d'asile et autres personnes en quête de protection internationale. Depuis l'adoption du Plan d'action de Mexico en 2004, le cadre juridique pour la protection des réfugiés dans la région s'est amélioré. Avec l'adjonction de la Colombie et du Chili, ce sont désormais 14 pays latino-américains qui ont intégré dans leur système juridique national la définition plus large du réfugié contenue dans la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés de 1984.

À l'exception de Cuba, tous les États de la région sont signataires de la Convention de 1951 sur les réfugiés ou de son Protocole de 1967. Une nouveauté majeure dans la protection des réfugiés en Amérique latine a été l'enregistrement renforcé en Équateur, qui s'est achevé en mars 2010 et qui a permis d'enregistrer et de délivrer des papiers d'identité à environ 28 000 réfugiés. De plus, la Conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales, organisée au Costa Rica en novembre 2009, a donné l'occasion d'identifier les principales difficultés de protection dans un contexte migratoire mixte complexe.

La Colombie continue de subir les conséquences de la grave crise de déplacement qui a déraciné plus de 3 millions de personnes dans le pays, alors que des dizaines de milliers d'autres ont demandé l'asile dans d'autres États de la région. Le Gouvernement récemment élu a réaffirmé sa volonté de remédier à la situation humanitaire dans le pays et a agi avec célérité pour rétablir des liens avec les pays voisins, mettant la question des réfugiés à l'ordre du jour de la coopération bilatérale. Ce contexte offre de nouvelles occasions d'améliorer la protection des réfugiés et de favoriser des solutions durables.

Les préoccupations croissantes des gouvernements de la région quant à l'application de la loi et la sécurité risquent

néanmoins d'avoir des retombées négatives sur l'environnement global de la protection dans la région.

| Stratégie en 2011 |

Le Plan d'action de Mexico, adopté en 2004, reste pertinent dans toute l'Amérique latine et sert à définir les priorités stratégiques pour renforcer les mécanismes de protection, et à trouver des moyens novateurs de promouvoir des solutions durables. Il comprend trois piliers, tous fondés sur le principe de solidarité. Le premier concerne l'installation sur place et l'autosuffisance des personnes ayant besoin d'une protection dans les zones urbaines ; le second est destiné à protéger celles qui sont situées dans les zones frontalières, particulièrement entre la Colombie et ses voisins ; et le troisième offre des possibilités de réinstallation pour un nombre limité de personnes dont la protection est menacée.

Le pilier **Villes solidaires** du Plan soutient l'intégration locale et l'autosuffisance des personnes en quête de protection internationale dans les zones urbaines. L'objectif de ce pilier est de permettre aux réfugiés d'accéder aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement au même titre que les ressortissants des pays qui les accueillent. Le HCR met en œuvre des projets générateurs de revenus pour les réfugiés et encourage leur entrée sur le marché du travail. Les gouvernements nationaux et les autorités locales jouent un rôle important dans ce contexte en mettant en œuvre des politiques favorables aux réfugiés et en allouant des fonds pour les programmes d'intégration.

Le pilier **Frontières solidaires** aide le HCR à lutter contre les problèmes de protection aux frontières, principalement entre la Colombie et ses voisins. Il favorise l'intégration sur place dans les zones frontalières en reliant les programmes d'assistance aux réfugiés avec les plans nationaux et régionaux de développement.

Amérique latine

Cette méthode bénéficie aux réfugiés et aux communautés d'accueil locales.

Le pilier **Réinstallation solidaire** est un programme régional de partage des responsabilités. Il concerne un nombre limité de réfugiés qui sont confrontés à des problèmes de protection dans leur pays d'asile. Depuis 2004, plus d'un millier de personnes ont été réinstallées en Argentine, au Brésil et au Chili. L'Uruguay a rejoint le programme en 2009, en réinstallant un premier groupe de 14 Colombiens réfugiés en Équateur. L'intégration de réfugiés palestiniens réinstallés depuis l'Iraq au Chili et au Brésil est également en bonne voie.

Dans le cadre d'une structure décentralisée introduite en juillet 2009, le bureau pour les Amériques dispose désormais d'un bureau du Directeur adjoint à Panama. Ce bureau continuera de collaborer avec le Groupe de développement des Nations Unies et à fournir une assistance juridique et un appui technique dans le domaine des moyens de subsistance, du VIH et sida, de la santé publique et de la gestion des informations aux opérations du HCR en Amérique latine. Il renforcera en outre sa capacité régionale de réponse aux situations d'urgence en Amérique latine.

Contraintes

Dans l'ensemble de l'Amérique latine, les réfugiés rencontrent des obstacles dans leur quête d'autosuffisance économique en raison des taux élevés de chômage, aggravés par leur accès limité au marché de l'emploi, dû en partie à l'absence des papiers d'identité requis. La région accueille également un nombre croissant de demandeurs d'asile et de migrants économiques originaires de la Corne de l'Afrique, du Moyen-Orient et d'autres régions, ce qui crée de nouveaux enjeux pour des régimes d'asile souvent fragiles. En Colombie et dans les pays voisins, la sécurité demeure une contrainte majeure, limitant l'accès aux personnes déplacées et l'octroi de la protection, en particulier dans les zones frontalières.

Opérations

Les opérations du HCR en **Colombie** et en **Équateur** font l'objet de chapitres distincts.

Dans la **situation colombienne**, les principaux objectifs du HCR sont de promouvoir une réponse concertée aux déplacements à l'intérieur de la Colombie, d'assurer la protection internationale des réfugiés dans une zone plus vaste et de promouvoir des solutions durables pour tous les Colombiens en quête de protection.

Dans la **République bolivarienne du Venezuela**, le défi majeur du HCR consiste à renforcer le régime de l'asile et à assurer une protection efficace à tous les Colombiens placés dans des situations semblables à celles des réfugiés, en particulier ceux qui n'ont pas encore été enregistrés dans les communautés frontalières, ni reçu de papiers. Le Haut Commissariat se concentrera également sur les possibilités d'intégration locale des réfugiés, principalement en les incluant dans les programmes sociaux et économiques existants et les systèmes de microcrédit.

Au **Panama**, la promotion de procédures équitables et efficaces de protection et de l'intégration locale, avec le soutien de projets communautaires et d'autosuffisance, demeurera le principal volet de la stratégie de protection du HCR. La croissance économique que connaît le Panama fait de ce pays une destination de mouvements migratoires mixtes, avec un afflux régulier de demandeurs d'asile dans la capitale, essentiellement depuis la Colombie, mais aussi depuis l'extérieur du continent. Des



pratiques restrictives empêchent actuellement les demandeurs d'asile et les réfugiés de jouir pleinement de leurs droits. Le HCR s'emploiera à garantir l'accès des personnes relevant de sa compétence aux procédures d'asile et il s'efforcera d'améliorer les mécanismes de détermination du statut de réfugié.

Au **Costa Rica**, la priorité du HCR portera à nouveau sur l'intégration sur place par un plan de microcrédit octroyant des petits prêts aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.

Les pays du **Cône Sud** (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay) ont réaffirmé leur engagement au programme de réinstallation solidaire en faveur des réfugiés qui sont confrontés à des problèmes particuliers de protection.

Le bureau régional du HCR en **Argentine** mettra l'accent sur le renforcement des réseaux nationaux et régionaux œuvrant pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile en Argentine, en Bolivie, au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay. Il suivra la mise en application des législations nationales et le renforcement des structures institutionnelles et des procédures de détermination du statut de réfugié. Il assistera les nouveaux venus et les personnes ayant des besoins spécifiques, et encouragera l'intégration locale pour ceux qui ne peuvent pas rentrer chez eux. Le bureau régional développera également la capacité de réinstallation et consolidera les programmes de réinstallation existants. De plus, il continuera de plaider pour la protection des réfugiés au sein des mouvements migratoires mixtes par l'intermédiaire du forum spécialisé sur les questions migratoires du MERCOSUR.

Au **Brésil**, l'Organisation encouragera les autorités à formuler des politiques publiques visant à protéger les droits des réfugiés, y compris leur accès aux programmes d'aide sociale. Le renforcement du programme de réinstallation constituera un

autre objectif majeur pour le HCR, qui a signé en septembre 2010 un accord qui devrait cimenter son partenariat avec le Gouvernement brésilien.

Après la Conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales organisée au Costa Rica en novembre 2009, le HCR et l'IOM ont présenté conjointement des propositions de projets portant sur les migrations extracontinentales. Les propositions couvraient l'établissement de mécanismes de profilage et d'orientation, ainsi que des activités de renforcement des capacités et de formation des agents d'immigration et de contrôle aux frontières sur les considérations de protection émanant des mouvements migratoires. Ces activités seront appliquées au Mexique et en Amérique centrale et seront reliées à la Conférence régionale sur les migrations (processus de Puebla). Dans ce contexte, il est capital que le HCR soit présent sur la frontière méridionale du Mexique.

En Amérique centrale, le bureau du Directeur adjoint apportera un soutien accru aux commissions nationales pour les réfugiés et développera des réseaux de protection pour identifier et satisfaire les besoins de protection dans les mouvements migratoires plus larges. La coordination avec d'autres institutions des Nations Unies et d'autres acteurs concernés aidera à mettre au point des réponses plus prévisibles, plus complètes et plus efficaces aux problèmes de protection qui surgissent dans les

situations d'urgence, y compris les situations de déplacement dans le contexte des catastrophes naturelles.

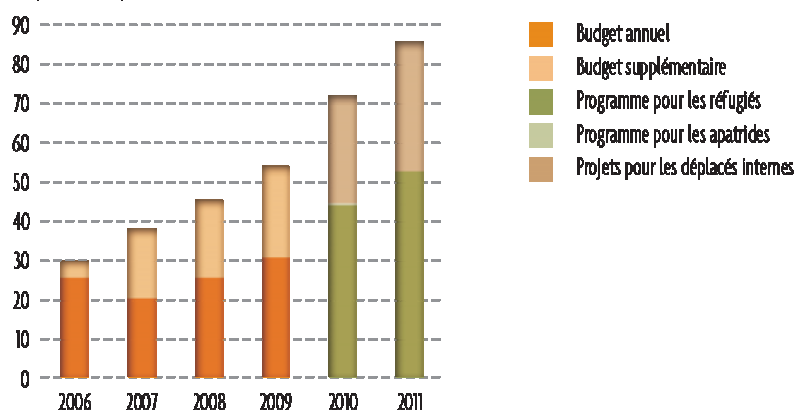
À Cuba, l'intégration sur place n'est guère envisageable, bien que les autorités offrent aux réfugiés un accès gratuit aux soins et à l'éducation. La réinstallation et le rapatriement librement consenti sont donc les seules solutions durables qui s'offrent à eux. Dans l'attente de solutions, le HCR assurera l'assistance matérielle et la protection juridique du petit nombre de réfugiés présents dans le pays.

Informations financières

Les besoins financiers du HCR en Amérique latine ont connu une hausse constante ces dernières années. Cette hausse s'explique principalement par une plus grande implication de l'Organisation en faveur des déplacés internes colombiens et le renforcement de la protection offerte aux personnes non enregistrées assimilables à des réfugiés dans les pays voisins de la Colombie. Le budget plus élevé prend également en compte les besoins accrus de réinstallation dans certains pays d'Amérique latine. En outre, le renforcement de la sécurité du personnel a augmenté les besoins financiers. Bien que les budgets soient plus élevés, leur pouvoir d'achat a diminué en raison de l'inflation et de la fluctuation des taux de change dans de nombreux pays.

Budget du HCR en Amérique latine 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2011 pour l'Amérique latine (dollars E.-U.)

OPÉRATION	BUDGET RÉVISÉ 2010	2011			
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Bureau régional en Argentine ¹	5 415 632	5 039 958	188 018	0	5 227 976
Brésil	3 519 965	4 783 864	0	0	4 783 864
Colombie	28 493 358	1 397 596	0	32 742 242	34 139 838
Costa Rica	2 318 732	2 323 913	0	0	2 323 913
Équateur	16 422 140	21 795 270	0	0	21 795 270
Mexique	1 730 414	2 052 649	0	0	2 052 649
Panama ²	6 750 523	6 813 039	0	0	6 813 039
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	6 749 298	8 092 882	0	0	8 092 882
Total	71 400 062	52 299 171	188 018	32 742 242	85 229 431

¹ Inclut la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay.

² Le Bureau à Panama inclut le Groupe juridique au Costa Rica et le Bureau du Directeur adjoint du Bureau pour les Amériques au Panama, qui couvre Cuba, le Guatemala, le Honduras, le Salvador et le Nicaragua.